

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JANVIER 2018
A 18 h A LA SALLE DES FETES DE CHORGES

Présents : Jean BERNARD, Jean-Marie BARRAL, Julien BRENIERE, Christian DURAND, Jessica GUIARD, Camille BONNET, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Véronique PONS, Marie-Jeanne FAURE, Jean Pierre GANDOIS, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, André DIDIER, Colette GARCIN, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Pierre VOLLAIRE, Georges GAMBAUDO, Pierre DOUSSOT, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE, Yves LELONG, Valérie GRECARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents excusés : Danielle BENOIT CRESPIEN donne pouvoir à Jehanne MARROU
Gustave BOSQ donne pouvoir à Valérie ROSSI
Jacques GASQUET donne pouvoir à Jean Marie BARRAL
Gérard GARNIER
Chantal ROUX

Absents: Didier STEINVILLE, Martine ASSANDRI

Assiste également :



La séance est ouverte à 18h.

Nomination du secrétaire de séance : Jean BERNARD

Madame la Présidente, remercie tous les membres de leur présence et procède à l'appel des délégués.

► **RAPPORT N° 2018/06 : 7-2 Fiscalité : Notification des attributions de compensation définitives 2017**

Arrivée de Pierre VOLLAIRE à 18h07

Arrivée de Pierre DOUSSOT à 18h10

Christian DURAND présente le rapport.

Il indique que le rapport de la CLECT a été voté dans toutes les communes et que la trésorerie est d'accord pour que l'attribution définitive soit effectuée sur l'exercice 2017.

La délibération est votée à l'unanimité.

► **RAPPORT N° 2018/07 : 7-2 Fiscalité : Institution de la taxe GEMAPI**

Jean-Marie BARRAL présente le rapport. Cette taxe correspond au montant des études ciblées en lien avec le service RTM et d'une opération de travaux prévue au contrat de bassin versant. Pour 2018, le montant est de 180 000 € qui sera réparti sur les taxes locales appliquées aux habitants et prélevées par les services fiscaux. La loi oblige d'instituer la taxe avant le 15 février sinon il n'y aurait pas d'autres recettes à mettre en face et ce serait le budget général qui abonderait. La commission GEMAPI réunie hier a donc proposé la mise en place de cette taxe sur la base de cette enveloppe prévisionnelle de dépenses.

Marc VIOSSAT indique que cette compétence est transférée des communes aux communautés de communes. Il comprend le besoin d'instituer une taxe pour 2018 afin de pouvoir financer quelques opérations. Cependant il met l'accent sur la nécessité de mutualisation de ces problématiques et notamment via une structure extra communautaire avec des savoirs faire spécifiques au niveau du bassin versant de la Haute Durance.

Chantal EYMEOD indique que ceci n'est effectivement pas encore déterminé, qu'il y a des craintes sur le financement des travaux sur d'autres territoires. Il faudra mettre à plat les avantages et les inconvénients

Victor BERENGUEL rappelle que le SMADESEP a engagé une étude qui devrait démontrer quelle sera la meilleure façon de traiter ce sujet pour chaque intercommunalité.

Bernard FANTI ajoute qu'il y a beaucoup d'études en ce moment sur les mêmes problématiques et qu'il faudrait que celles-ci ne soient pas redondantes. Il demande si l'opération de travaux sur le Chaffal est liée au contrat de bassin versant.

Christian DURAND pense qu'il ne faut pas ajouter des couches et qu'il faudra avoir des clefs de répartition en fonction des risques, du nombre d'habitants.

Arrivée de Franck BERNARD BRUNEL à 18h15.

Laurent GROSGEORGE précise qu'il n'y a pas d'études redondantes, elles sont en synergie les unes des autres : le SMADESEP travaille sur l'organisation de la compétence alors que l'étude RTM pilotée par la CCSP travaille sur les ouvrages. Par ailleurs, les travaux sur le Chaffal se font effectivement dans le cadre du bassin versant. Aujourd'hui il s'agit de voter une taxe et non pas une validation d'un programme d'études et de travaux.

Yves LELONG tient à préciser que la simulation de 7,11 €/ hab. DGF est théorique et qu'en fait, c'est plus complexe car certains contribuables ne payeront pas la taxe alors que d'autres oui en fonction des taux de leurs taxes.

Jean BERNARD indique que les études devaient être menées au niveau global mais que pour les investissements cela peut peut-être rester à l'échelle de la CCSP. Il aimerait aussi que dans le journal de l'info paraisse un article sur la renouée du Japon plante invasive des torrents dont le Chaffal subit.

Christian DURAND alerte tout de même sur l'attribution de subventions. Il pense que les financeurs risquent d'inciter aux regroupements en allouant des financements plus importants vers des projets mutualisés.

La délibération est votée avec 2 ABSTENTIONS.

➤ RAPPORT N° 2018/08 : 1-2 Délégation de Service Public : Gestion de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage – choix du délégataire DSP n°4 (01/03/18 au 31/12/18)

Dans les dossiers de séance a été fourni les comptes d'exploitation prévisionnels.

Bernard FANTI présente le rapport. Il rappelle comment est gérée cette aire depuis l'origine et rappelle la procédure de DSP qui s'est déroulée depuis juillet 2017. Il indique que la CAO a proposé de confier cette concession à la société GdV. Il présente les avantages et inconvénients des 3 sociétés qui ont proposées une offre. Il indique qu'il est important que l'Etat et le Conseil Départemental maintiennent leurs aides versées à la CCSP pour que la participation résiduelle de la CCSP n'augmente pas.

Chantal EYMEOD indique que cette aire est bien gérée et qu'il est donc important que les aides soient versées.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2018/09 : 1-2 Délégation de Service Public : Gestion de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Bernard FANTI présente le rapport. Il indique qu'il est opportun de faire des modifications pour s'adapter au fonctionnement réel de l'aire depuis 7 ans avec :

- 1/ Suppression de l'obligation de fournir le permis de circuler.
- 2/ Conserver la carte grise de la caravane.
- 3/ Proposer une durée de séjour de 2 x 3 mois contre 2 x 2 mois auparavant.
- 4/ Enlever les « exclusions définitives » mais prévoir des « exclusions temporaires »

Marc AUDIER demande si des travaux sont prévus sur l'aire.